

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie.

**Secrétaire de séance :** Mme Adeline GILBERT

**Date de convocation :** 5 décembre 2025

**Présents :** Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kévin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme PERES Marie-Claire pouvoir à Sandrine POURTAU

**Membres ➔ en exercice : 09      Présents : 08      Votants : 09      Pouvoirs : 1**

<b>N° DCM_2025_52</b>	<b>Choix de la solution de protection des blocs climatisation de la salle des fêtes – Approche comparative et validation des devis</b>
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Lors du précédent conseil municipal, il a été acté la nécessité de protéger les blocs climatisation installés sur le parking de la salle des fêtes, exposés aux risques de dégradation.

À cette fin, une demande de devis a été lancée pour évaluer différentes solutions techniques, conformément aux attentes exprimées par les élus, notamment Mme Gilbert Adeline, qui a suggéré l'étude de gabions en complément des options classiques.

Deux devis ont été transmis à la collectivité :

1. Gabions :
  - Panneaux métalliques : 132,84 € TTC
  - Option 1 : 118.39 € TTC/unité.
  - Option 2 : 116.33 € TTC/unité.
    - Soit un total de 249.17 € avec l'option 2
2. Gros blocs de pierre (devis de M. Mandin Michel) : 2 301.60 € TTC

**Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Approuve le principe de la protection des blocs climatisation de la salle des fêtes par l'une des solutions suivantes :
  - Gabions option 2 montant TTC 249.17 €
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus  
Le Maire, Sandrine POURTAU



**Adoptée à l'unanimité**